

Le **31 mars 2023**, à **18 h 00** en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), le conseil municipal de Flamanville s'est réuni sur convocation adressée par M. le Maire en date du 27 mars 2023

Présents : Franck BRISSET, Christelle RESSENCOURT, Gilles MARY, Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Anita LEDANOIS, Eric TELLIER, Cécile LERÉVÉREND, Fabien LANGRENEZ, Danielle LELUBEZ Guillaume GOURDEL, Anne CAPART, Bruno MARTEL, Catherine VANHECKE, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

ELECTION DU MAIRE

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.T.C., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le conseil municipal désigne au moins deux assesseurs : Mmes Virginie DALBIN et Katy MELIN

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il est porteur d'une seule enveloppe, de modèle uniforme fourni par la mairie. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : _____ 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____ 19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : _____ 0
Nombre de suffrages exprimés : _____ 19
Majorité absolue : _____ 10

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck BRISSET	16	seize
Ghislaine THOMAS-ROUTIER	3	trois

Proclamation de l'élection du Maire :

M. Franck BRISSET est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Le Maire,

F.BRISSET

